



# Centre De Gestion de la Dordogne

## Liste des concours

[Accès sécurisé](#)

[Listes d'aptitude](#)

Informations relatives aux concours / Examens et préinscriptions

CONCOURS / EXAMEN	PERIODE D'INSCRIPTION	DATE LIMITE EXPEDITION	SESSION	EPREUVES			
CONCOURS Assistant Socio-Educatif	du 26/05/2009 au 17/06/2009 inclus	25/06/2009	Session 2009	<p>date des épreuves : 1er octobre 2009</p> <p>CONCOURS ORGANISE par le CDG19</p> <p>Rédidence Clémenceau 1 rue des Récollets 19000 TULLE</p> <p>*Spécialité Assistant de Service Social : ouvert aux candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou autres titres mentionnés à l'article 218 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale et délivré dans un autre état membre de la Communauté Européenne ou dans un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen.</p> <p>*Spécialité Conseiller en Economie Sociale et Familiale : ouvert aux candidats titulaires du Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale.</p> <p>Spécialité Educateur Spécialisé : ouvert aux candidats titulaires du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé</p>	<a href="#">brochure</a>		<a href="#">Lien vers inscription</a>
CONCOURS Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1er classe	du 09/06/2009 au 15/07/2009 inclus	23/07/2009	Session 2009	<p>Epreuve le 21 octobre 2009</p> <p>Organisé par le CDG 47</p> <p>Concours ouvert aux candidats titulaires : -du certificat d'aptitude professionnelle Petite Enfance. Peuvent faire acte de candidature sans remplir les conditions de diplôme, les mères et pères de famille d'au moins trois enfants et les sportifs de haut niveau ou les possesseurs d'une équivalence de diplôme (REP : reconnaissance de l'expérience professionnelle).</p>	<a href="#">brochure</a>		
CONCOURS Adjoint d'Animation 1er classe	du 16/09/2008 au 08/10/2008 inclus	16/10/2008	Session 2009	<p>Date des épreuves : 24 mars 2009.</p> <p>nbre de postes : 4 en interne, 6 en externe, 3 en 3è concours.</p> <p>ORGANISE par le CDG24</p> <p>Inscription à titre externe : Concours externe sur titres avec épreuves ouvert, pour 40 % au moins des postes mis au concours, aux candidats titulaires du Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>Inscription à titre interne : Concours interne sur épreuves ouvert, pour 40 % au plus des postes mis au concours, aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs.</p> <p>Inscription au concours troisième voie : Concours troisième voie ouvert, pour 20% au plus des postes mis au concours, aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. La durée de ces activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient la qualité de fonctionnaire.</p> <p>En convention avec le CDG 40</p>	<a href="#">brochure</a>		<a href="#">Résultats</a>
EXAMEN Adjoint Administratif 1er Classe	du 16/09/2008 au 08/10/2008 inclus	16/10/2008	Session 2009	<p>Date des épreuves : 18/03/2009</p> <p>organisé par le CDG24</p> <p>PAR MESURE DEROGATOIRE pendant une durée de trois ans (à compter du 22 décembre 2006) peuvent être promus au grade d'adjoint administratif de 1ère classe, par la voie d'un examen professionnel, les adjoints administratifs de 2ème classe ayant atteint le 3ème échelon et comptant deux ans de services effectifs dans leur grade.</p>	<a href="#">brochure</a>		<a href="#">Résultats</a>
EXAMEN Rédacteur Secrét. de mairie	du 16/12/2008 au 07/01/2009 inclus	15/01/2009	Session 2009	<p>date des épreuves : 17 juin 2009</p> <p>ORGANISE par le CDG24</p> <p>Cet examen est destiné exclusivement</p> <p>1 - Aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs qui sont chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants ou d'un établissement public local assimilé à une commune de moins de 2000 habitants et qui justifient d'au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un cadre d'emplois de catégorie C, dont quatre ans accomplis au titre des missions précitées.</p> <p>CONVENTION AVEC LE CDG19</p>	<a href="#">brochure</a>		
EXAMEN Rédacteur fonctionnaire Cat. C	du 16/12/2008 au 07/01/2009 inclus	15/01/2009	Session 2009	<p>date des épreuves : 17 juin 2009</p> <p>ORGANISE par le CDG24</p> <p>Cet examen est destiné exclusivement</p> <p>2 - Aux fonctionnaires de catégorie C qui comptent au moins dix ans de services effectifs, y compris la période normale de stage.</p> <p>CONVENTION AVEC LE CDG19</p>	<a href="#">brochure</a>		
EXAMEN Technicien Sup CHEF (Cat B)	du 09/03/2009 au 06/04/2009 inclus	14/04/2009	Session 2009	<p>ORGANISE PAR LE CDG 24</p> <p>Date épreuve orale : à partir du 10 septembre 2009</p> <p>Cet examen est ouvert aux techniciens supérieurs comptant six ans de services en cette qualité ayant atteint le 7ème échelon de leur grade depuis au moins 6 mois et les techniciens supérieurs principaux sans condition d'ancienneté.</p> <p>En convention avec : CDG 17, CDG 19, CDG 34, CDG 87</p>	<a href="#">brochure</a>		
EXAMEN TECHNICIEN SUPERIEUR (cat B)	du 09/03/2009 au 06/04/2009 inclus	14/04/2009	Session 2009	<p>ORGANISE PAR LE CDG 24</p> <p>Epreuve orale : à partir du 10 septembre 2009</p> <p>Cet examen est ouvert aux contrôleurs de travaux justifiant au 1er janvier 2009 d'au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans le cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux.</p> <p>En convention pour la spécialité Paysage et gestion des espaces naturels avec les : CDG 17, CDG 19, CDG 34, CDG 87</p>	<a href="#">brochure</a>		

				<p>Paysage et gestion des espaces naturels CDG 24 Site internet <a href="http://www.cdg24.fr">www.cdg24.fr</a> Maison des Communes CDG 24 BP 108 24051 PERIGUEUX CT Cedex 9</p> <p>Ingénierie, gestion technique Site internet <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a> CDG 33 Immeuble Emeraude 12 rue cardinal Richaud 33049 BORDEAUX CEDEX</p> <p>Informatique et systèmes d'information Site internet <a href="http://www.cdg17.fr">www.cdg17.fr</a> CDG 17 85 bd de la République 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9</p> <p>Infrastructures et réseaux Site internet <a href="http://www.cdg31.fr">www.cdg31.fr</a> CDG 31 1 rue G Marconi BP 94424 31405 TOULOUSE CEDEX 4</p> <p>Prévention, gestion des risques, hygiène Site internet <a href="http://www.cdg64.fr">www.cdg64.fr</a> CDG 64 Maison des Communes Rue Auguste Renoir BP 609 . 64006 PAU CEDEX</p> <p>Aménagement urbain Site internet <a href="http://www.cdg81.fr">www.cdg81.fr</a> CDG 81 188 rue de Jarlard 81000 ALBI</p> <p>Techniques de la communication et des activités artistiques Site internet <a href="http://www.cdg40.fr">www.cdg40.fr</a> CDG 40 175, place de la Caserne Bosquet - BP 30069 40002 MONT DE MARSAN CEDEX</p> <p>Bâtiment, génie civil Site internet <a href="http://www.cdg34.fr">www.cdg34.fr</a> CDG 34 254, rue Michel Teule 34184 Montpellier Cedex 4</p>			
CONCOURS Rédacteur	du 17/03/2009 au 08/04/2009 inclus	24/04/2009	Session 2009	<p>Date des épreuves : 16 septembre 2009</p> <p>CONCOURS ORGANISE par le CDG19 résidence Clémenceau 1 rue des Récollets 19000 TULLE 9</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant au 1er janvier de l'année du concours de 4 ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p>Concours externe : ouvert aux candidats titulaires soit du baccalauréat ou d'un titre prévu par l'article 25 août 1969 modifié, fixant la liste des titres admis en dispense du baccalauréat de l'enseignement du second degré en vue de l'inscription dans les universités, soit d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV des titres et diplômes de l'enseignement technologique, soit avoir subi avec succès l'examen spécial d'accès aux études universitaires ou être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires.</p> <p>3ème concours : ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à la gestion administrative, financière ou comptable, ou avoir contribué à l'élaboration et à la réalisation d'actions de communication, d'animation, de développement économique, social, culturel, sportif de loisirs ou de tourisme.</p>	brochure		
CONCOURS Animateur	du 24/03/2009 au 15/04/2009 inclus	22/04/2009	Session 2009	<p>Date des épreuves : 24 septembre 2009.</p> <p>ORGANISE par le CDG 24</p> <p>Concours externe : Etre titulaires du Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport dans les spécialités suivantes : - loisirs tous publics -; techniques de l'information et de la communication ; - pêche de loisirs -; animation culturelle -; animation sociale.</p> <p>Concours interne : ouvert aux fonctionnaires et agents publics justifiant de 4 ans au moins de services publics au 1er janvier de l'année du concours.</p> <p>Concours troisième concours : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.</p> <p>En convention avec le CDG 40, CDG 64</p>	brochure	Equivalence de diplôme	